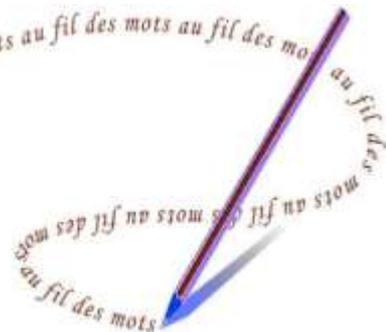


Au Fil des Mots

Mail: aufil.desmots@laposte.net

Site: associationaufildesmots.com



Concours National de Nouvelles 2021 Règlement

ART.1 L'association *Au Fil des Mots* organise un concours de Nouvelles dont le thème est cette année : « **Comme un jour de printemps** »

ART. 2 Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans.

ART. 3 Chaque auteur présentera une seule Nouvelle originale et inédite.

ART. 4 Les Nouvelles ne devront pas dépasser 4 pages selon les normes suivantes :
format A4 (21 x 29,7 cm), police de caractères **Times New Roman - corps 12**.

ART. 5 Les textes présentés devront comporter un titre et ne pas être signés afin de préserver l'anonymat du concours auprès des Comités de Lecture.

Le titre de la Nouvelle sera reporté sur une feuille séparée (voir fiche ci-dessous) reprenant le nom, les coordonnées de l'auteur (adresse, téléphone et adresse mail).

ART. 6 Les Nouvelles seront envoyées, en double exemplaire, obligatoirement par courrier postal, à l'adresse suivante :

Au Fil des Mots
12 rue Pablo Picasso 45400 Fleury-les-Aubrais

Date limite de réception : **Samedi 20 Mars 2021 (jour du Printemps...)**

Les auteurs qui n'ont pas d'adresse mail joindront deux enveloppes timbrées à leurs nom et adresse.

ART. 7 La participation aux frais d'organisation du concours s'élève à 10 € et devra être envoyée avec la fiche d'inscription, à l'adresse de l'association *Au Fil des Mots* (ci-dessus).

ART.8 Le palmarès sera proclamé en MAI 2021 dans le cadre d'une journée animation- à la Bibliothèque Municipale des Jacobins à Fleury-les-Aubrais.

ART. 9 Le concours est doté d'un premier prix de 200 € (condition : 25 participants minimum) et d'autres récompenses (selon la générosité de nos partenaires), à l'appréciation du jury en fonction de la qualité des Nouvelles.

Les trois premières Nouvelles primées seront éditées, après accord des auteurs, dans le livre-recueil des « 24 Heures d'Écriture de Fleury les Aubrais » vendu au profit du Téléthon 2021.

ART. 10 Les lauréats des Concours précédents peuvent participer et prétendre à un prix spécial du jury réservé à cette catégorie de participants.

ART. 11 Le jury, souverain, est présidé par l'écrivain **Roger Wallet**.

ART. 12 Les organisateurs du concours se réservent tous droits pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les lauréats autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur photo ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liés au présent concours.

ART. 13 La participation à ce concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans aucune réserve des décisions du jury.

